



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
- SÉANCE DU 12 mai 2016 -**

Etaient présents : Mme DURRANS, M. FROHLICH, M. LAPAIRE, M. ORTEL, Mme SARDIN, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, Mme PORTES, M. PUGET, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, Mme LEBRAUD, M. AMIEL, M. BOUDET, M. CITRAIN, M. DIOVANY, Mme GONFOND, Mme JOUIN, M. LALUQUE, Mme LOPEZ ARAVENA, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, M. GAGNAIRE.

Etaient représentés :

Mme DUBOUILH, Mme OLLIER, M. PEROT, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEDELIN, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. RAMBAUD, M. LEROY-LANSARD, M. PERAUD; M. DIOP, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H10.

**I – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 18 FEVRIER, 07 MARS ET 07 AVRIL 2016**

Procès-verbal du 18 février :

M. Frohlich déclare qu'il s'abstiendra en premier lieu parce que les délibérations mentionnées dans ce PV ont été validées par la précédente CFVU et en second lieu car il est en profond désaccord avec le calendrier universitaire 2016/2017 voté lors de cette séance.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	28
Abstentions :	8

**➡ La CFVU valide le Procès-verbal du 18 février 2016.**

Procès-verbal du 07 mars :

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	28
Abstentions :	8

➡ **La CFVU valide le Procès-verbal du 7 mars 2016.**

Procès-verbal du 07 avril :

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	34
Abstentions :	2

➡ **La CFVU valide le Procès-verbal du 7 avril 2016.**

## **II – CALENDRIER DEFLE 2016-2017**

M. Boudet déclare que l'UNEF s'abstiendra. Il exprime leurs réticences concernant les DU et la session unique.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	21
Abstentions :	15

➡ **La CFVU valide le calendrier 2016-2017 du DEFLE.**

## **III – MODIFICATION D'INTITULES DE PARCOURS POUR LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION**

M. Valat rappelle les différentes étapes du processus d'accréditation :

- 1) le vote de l'établissement sur les intitulés de mentions et parcours (article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 : "La liste des parcours types de formation ainsi que leurs intitulés sont soumis à la validation du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation."),  
Eléments repris dans le volet 3 du dossier d'accréditation (fiches AOF).
- 2) Délivrance des avis par la DGESIP sur nos mentions et dialogue avec les établissements,
- 3) Délibération du CNESER le 24 mai 2016,
- 4) Publication des arrêtés d'accréditation par le MESR sur lesquels ne figurent que les mentions et les co-accréditation.

Les changements proposés font suite au dialogue avec la DGESIP. Les changements d'intitulés figurent en rouge dans les tableaux ci-dessous.

### **Licence :**

La mention culture humaniste et scientifique demandée à titre expérimental a été refusée par la DGESIP, le parcours intègre la mention Humanités.

<b>Mention licence</b>	<b>Parcours-types</b>
Humanités	Cultures modernes et contemporaines (L3) Culture humaniste et scientifique
Philosophie	Philosophie <del>humanités</del> Anglais-philosophie

**Master :**

La mention traduction et interprétation a été refusée par la DGESIP. Celle-ci refuse en effet toute structure dite de "M2 suspendu" (absence de M1 dans une mention).

Dès lors, il a été convenu d'intégrer le parcours traduction pour l'édition à la mention LLCER.

Mention master	Parcours-types
Arts	Arts plastiques Artiste intervenant : pratiques artistiques et actions sociales
Design	Interaction, Innovation, Service
Études culturelles	Langues, lettres, arts
Etudes du développement	Etudes interdisciplinaires des dynamiques africaines (ouverture en 2016), International Master of African Studies : double degree (ouverture 2016), double diplôme entre Bordeaux et Bayreuth  International Master of African Studies : joint master degree (ouverture 2017), diplôme conjoint entre Bordeaux, Bayreuth et Leyden.
Information, communication	Études et Projets Internationaux – option anglais Études et Projets Internationaux – option espagnol Études et Projets Internationaux – option allemand
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes germaniques-Identités, Médiations, Multiculturalité Etudes anglophones Etudes chinoises Etudes hispaniques et hispano-américaines Etudes japonaises Etudes slaves et interculturalité Etudes basques Les Andalus : domaines historiques arabophones et ibériques Traduction pour l'édition

MM. Arcelin et Hauquin s'étonnent des nouveaux intitulés des parcours de la mention de master Information, communication qu'ils considèrent peu lisibles pour l'insertion professionnelle et manquant de cohérence avec les parcours-types de licence de cette mention.

M. Valat répond que cette mention avait reçu un avis défavorable de la DGESIP. Les principales observations portaient sur ces intitulés et afin de lever cet avis, les négociations entre la responsable de la formation et la conseillère du ministère ont abouti à ces intitulés de compromis.

Mme Duféal demande si les intitulés des parcours figurent sur les relevés de notes et comment est valorisée la spécificité du parcours.

M. Valat répond que non; ceux-ci figurent uniquement sur le diplôme et son supplément.

Mme Durrans intervient sur le parcours études basque "co-enseigné" avec l'UPPA. Puisqu'il n'y a pas de co-accréditation et que le parcours est porté uniquement par l'UPPA, elle demande comment sera formalisé ce partenariat avec entre les 2 établissements.

M. Valat répond qu'il faudra demander à l'UPPA de participer à la rédaction du supplément au diplôme de ce parcours pour valoriser ce partenariat.

M. Ballesta ajoute qu'il convient également de revoir la convention de partenariat concernant ces enseignements de basque.

M. Boudet demande si les intitulés présentés ici sont les mêmes que ceux communiqués dans les applications qui gèrent les demandes d'admissions (Postbac...).

M. Valat répond que pour toutes ces applications on utilise les intitulés règlementaires. En revanche, il arrive que, sur demande du responsable de formation, on ajoute sur le site internet un nom d'usage. Ex : Langues, Affaires et Interculturalité (LAI) dans la mention LEA de master.

M. Boudet poursuit en indiquant que des étudiants se sont inscrits il y a 3 ans sur un diplôme infocom-anglais et que la spécificité en langue de leur parcours ne figure pas sur leur diplôme.

M. Valat répond que sur le modèle actuel de diplôme, seuls les éléments suivant figurent :

- domaine,
- mention,
- et la spécialité quand elle existe.

La spécificité du parcours doit être valorisée dans le supplément au diplôme qui doit règlementairement être délivré conjointement avec celui-ci.

Il informe la commission qu'avec le nouveau modèle de diplôme, la notion de spécialité disparaît et que la référence au parcours-type figurera dans les visas (Cf. modèle ci-dessous).

REPUBLIQUE FRANÇAISE			
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche		Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)	
ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) <b>LICENCE</b>			
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du ..... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M. .... né(e) le ..... à ..... en vue de son inscription à la licence ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;			
<b>VULE PARCOURS TYPE.....</b>			
Le diplôme de <b>LICENCE</b> de (nom du domaine) ..... mention..... est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)			
au titre de l'année universitaire..... et confère le <b>grade de licence</b> . pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.			
Fait le (date)			
Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	28
Abstentions :	8

➡ La CFVU valide les modifications d'intitulés de parcours présentés dans le tableau ci-dessus.

## **Point d'information sur le Dialogue avec la DGESIP**

M. Valat indique que le dialogue avec la DGESIP se poursuit encore sur les formations suivantes :

- La mention de master « Communication publique et politique » pour laquelle la DGESIP étudie la convention de partenariat entre l'UBM et l'IEP.
- La mention de licence professionnelle « Coopération et développement international » qui a reçu 2 avis négatifs. Cette formation reçoit le soutien de l'établissement qui espère obtenir un avis favorable avant le passage devant le CNESER du 24 mai.

## **IV – FSDIE - RESULTAT COMMISSION FSDIE**

M. PERAUD indique que pendant son congé maternité, Mme Renaudin est remplacée par Mme Dériaud.

M. Diop présente le résultat de la commission FSDIE de mars 2016.

L'enveloppe globale était de 56000 €. 36 171 € ont été engagés pour financer des projets associatifs (37) et individuels (4), soit le double des montants engagés en 2015 à la même période. Cette activité témoigne du dynamisme des associations étudiantes mais également de l'accompagnement réalisé par la CDVEA.

Les fonds disponibles seront répartis lors de la commission d'automne du FSDIE. Pour rappel, cette session est ouverte aux seules associations domiciliées à UBM.

Les demandes d'aides sont variées : voyages d'études, soutien à la publication de journaux, festivals, solidarité internationale...

Il souligne la part croissante de projets associatifs portés par associations non domiciliées à UBM (5 en 2015, 12 en 2016).

Beaucoup de projets d'étudiants de l'IUT ont été parrainés par la Coop (57 % des projets estampillés Coop).

Sur les 4 projets individuels, un seulement a obtenu un financement.

commission FSDIE du 10 mars 2016			
Porteurs de projet(s)	Nom/ description des projets	Mts demandés	Mts accordés
ABEEPS	Festival Burdi'Color (Festival de musique)	1 000,00 €	700,00 €
ADEPTES	Participation au congrès de l'AIPTE à Bruxelles (Voyage)	600,00 €	0,00 €
AEGB	Entre Ciel et Terredans les Gorges du Tarn (voyage)	1 400,00 €	1 400,00 €
	Concours photos et Courts métrages	135,00 €	135,00 €
	Le Point G (Journal étudiants géo)	146,00 €	146,00 €
Aqui Doc	Forum Aqui Doc 2016	2 500,00 €	1 000,00 €
Artothem	Inch bin ein Berliner (Voyage)	1 200,00 €	1 200,00 €
Association Slave	5ème Soirées du cinéma russe de Bordeaux	2 500,00 €	0,00 €
Associo	Festival Art'Opia	1 516,00 €	1 000,00 €
Ass'Tech	A very Bristol Trip (Voyage)	1 120,00 €	1 120,00 €
	Participation à la Semaine de la Solidarité Internationale	1 600,00 €	1 000,00 €
Bureau des Arts	Les petits courts (Festival courts métrage étudiants)	700,00 €	700,00 €
CoMeDIA	Découverte d'une capitale culturelle (Voyage)	1 120,00 €	1 000,00 €
C'est par Isic	Coupé Court (Festival courts métrages)	500,00 €	500,00 €
Die Clique	Séjour linguistique à Vienne (Voyage)	1 200,00 €	1 200,00 €
DK Ewé	Verdissons nos cahiers (Solidarité internationale)	2 500,00 €	2 500,00 €
DiIbéréts	DiIvrances (Festival culturel)	3 000,00 €	1 500,00 €
EKHO	Convergences Festival (Musique)	5 000,00 €	0,00 €
Epopure	L'autre & moi (Exposition itinérante)	1 352,66 €	600,00 €
ESplicité	24h de l'innovation	1 000,00 €	650,00 €
Idée d'Esemble	USE-IT Bordeaux (carte touristique pour jeunes voyageurs)	2 000,00 €	1 000,00 €
Isic Rider	Rockin'Share Festival (Musique)	1 500,00 €	1 000,00 €
La COOP	Culture Coop' (Weekend de fin d'année)	4 000,00 €	3 000,00 €
	Culture Coop' "IUT à Bordeaux" (Accueil/Information)	770,00 €	500,00 €
	Journées de la vie et de la santé (sensibilisation)	500,00 €	500,00 €
	Balade gourmande à Bordeaux (Culture gastronomique)	438,19 €	0,00 €
	Direction Pyla'bas (voyage)	424,10 €	0,00 €
	Point Info Détente (Accueil/Information)	370,00 €	370,00 €
	Découverte de la culture basque (Voyage)	350,00 €	350,00 €
OSB IV	Evénements dans le cadre des Campulsations	8 000,00 €	7 000,00 €
U'Topos	Balade urbaine déjantée	2 225,00 €	1 000,00 €
Santé Au Féminin	Maternité en images	2 000,00 €	2 000,00 €
Slapzine	Festival Slapzine (Médias indépendants)	2 000,00 €	1 000,00 €
StayAwake Radio	Couverture radio du Bordeaux Geek Festival	600,00 €	300,00 €
Tintamarre	Journée des médias étudiants	350,00 €	450,00 €
Tous Azimuts	Festimut 2016 (Festival culturel)	2 000,00 €	1 000,00 €
UNEF	Festival étudiant contre les discriminations (Sensibilisation)	150,00 €	150,00 €
M. LAGRE Vincent	Mission de diagnostic en vue d'un projet de solidarité internationale	4 007,50 €	0,00 €
Mme LEGRAND Anna	Les boulons dans le projecteur (Wezine critique de spectacles vivants)	1 100,00 €	0,00 €
Mme PIED Cécile	Vice & versa (Innovation numérique à travers la création artistique)	5 072,75 €	0,00 €
Mme TIRTOFF Karine	Ludo'Bordo (Découverte de Bordeaux par le jeu)	200,00 €	200,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>68 147,20 €</b>	<b>36 171,00 €</b>

Mme Rahou demande qu'un bilan des projets soutenus par le FSDIE soit présenté lors d'une prochaine séance de la CFVU.

M. Ballesta propose que M. Diop présente le bilan après réalisation des projets.

M Puget demande si l'association Slave dont le projet a été refusé est une association domiciliée à l'UBM.

M. Diop répond par l'affirmative.

M. Boudet souhaite avoir des informations sur la politique de subventions de l'université de Bordeaux. Selon certains échos, l'UB privilégierait les associations qui y sont domiciliées. Il s'inquiète donc du manque de réciprocité dans les politiques des établissements du site.

M. PERAUD répond qu'il n'existe pas à sa connaissance de décisions règlementaires et qu'il interviendrait si tel était le cas.

M. Boudet s'interroge sur l'existence d'un plafond de subvention par projet.

M. Diop rappelle que le financement ne peut pas excéder 50% du budget global du projet.

M. PERAUD ajoute que cette question sera prochainement débattue.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➔ **La CFVU valide le résultat de la commission FSDIE.**

## **V – COMMISSION DOMICILIATION**

M. Diop présente les demandes de domiciliation d'associations étudiantes soumises à la commission de domiciliation du 1er mars 2016.

4 Associations ont été reçues :

- Agora-étudiante : association ayant pour but la promotion de la philosophie à tous les niveaux, particulièrement auprès des étudiants.
- BigDITA, son objet est de promouvoir et développer la filière Design (organisation d'événements, expositions, conférences, tutorats, ventes associatives ...)
- Débattons-nous ! le cercle des idées libres. Son objet est de :
  - fournir une réflexion collective sous forme de débat, la liberté et l'égalité de parole y sont les principes fondateurs,
  - débattre sur divers sujets : politique, culturels, sociétaux ...
- Culture indisciplinée, son objet est de :
  - accompagner les étudiants de Culture Humaniste et Scientifique,
  - favoriser les échanges entre promotions,
  - promouvoir et développer l'enseignement de CHS et l'interculturalité.

M. Leroy-Lansard demande si ces associations ont sollicité des attributions de locaux. Il indique que l'association Agora l'a saisi.

M. PERAUD indique qu'il existe beaucoup de tensions sur les locaux et qu'il sera difficile de loger toutes les associations tant que les réaménagements prévus dans le cadre de l'opération campus ne seront pas terminés.

## **VI – MASTERS MEEF**

M. Ballesta présente l'état d'avancement du dossier. Il fait notamment état d'une réunion entre les représentants de l'UBM de l'UB, de l'UPPA, le directeur de l'ESPE et l'inspectrice générale, Mme Monique RONZEAU.

Il rappelle que :

- le MESR a fait le choix d'accréditer le projet déposé par l'UB,
- les principaux obstacles de ce dossier d'accréditation sont désormais dépassés, à savoir les questions relatives à la gouvernance et au modèle économique. En effet, un conseil des partenaires garantira les choix politiques et les objectifs budgétaires des établissements. Ce conseil sera composé du recteur, des présidents d'universités ou de leurs représentants. Il permettra donc de négocier en amont du conseil d'école la participation financière de chaque établissement et s'impliquera dans l'amélioration qualitative de l'offre de formation et dans la politique de recrutement des enseignants et enseignants chercheurs.

- il a été décidé de maintenir le poste de directeur adjoint pour chaque université partenaire (Mme Pellegrini représente l'UBM au conseil d'école de l'ESPE). Ce dispositif remis en cause par la direction de l'ESPE depuis l'automne 2015.

Il indique que le dossier d'accréditation sera présenté devant le CNESER le 24 mai 2016. Ce dossier d'accréditation sera exposé à la CFVU et au CA de l'université ultérieurement. L'équipe de direction d'UBM se prononce en conséquence pour la levée du blocage des maquettes de formation et leur prochaine transmission à l'ESPE.

M. Leroy-Lansard reconnaît certes quelques avancées mais considère les concessions insuffisantes, notamment l'absence de session de rattrapage (UE de langue). Il dénonce la décision de remonter les maquettes dont le blocage avait été voté en assemblée générale et regrette que l'université se désolidarise de l'intersyndicale et des élus étudiants.

M. Ballesta se veut rassurant. Il répond que des solutions de rattrapage pour l'UE de langue non compensable ont été validées par le conseil d'école. Il défend l'idée d'un compromis sur le projet pédagogique et qu'un point d'équilibre a été trouvé entre les partenaires. Il rappelle qu'en septembre 2015 les responsables des 9 parcours ont validé le volet pédagogique et la déclinaison des maquettes qui en découlent. Le maintien d'un blocage des maquettes pourrait donc être préjudiciable pour notre établissement; la légitimité appartient aux conseils qui doivent donner les orientations.

M. Puget demande quel est le pouvoir décisionnaire du conseil des partenaires.

M. Ortel s'enquiert de la prise en charge des frais de visite auprès des fonctionnaires stagiaires.

M. Ballesta répond que cette instance interviendra en amont du conseil d'école afin d'en préparer les décisions. Le modèle de répartition des charges sera renégocié en conseil des partenaires. L'UBM défend l'idée d'une remise à plat de la répartition en M2 avec une prise en charge du tronc commun, des visites des fonctionnaires stagiaires et de l'encadrement des mémoires par l'ESPE.

Mme Portes demande si l'établissement conserve la main sur les mémoires.

M. Ballesta précise qu'il n'y a pas de remise en cause du pilotage pédagogique et que la diplomation reste une prérogative de notre établissement.

M. Boudet critique le désengagement et la désolidarisation de l'UBM à l'égard de l'intersyndicale et des étudiants. Il souhaite savoir si l'établissement se prononcera sur la levée du blocage des maquettes.

M. Ballesta indique que les instances seront consultées sur les maquettes et le dossier d'accréditation. Il ajoute que les contacts avec l'intersyndicale sont très réguliers, il réfute l'idée de désolidarisation.

M. Leroy-Lansard n'est pas d'accord et prétend que certains personnels de l'ESPE ont été démis de leurs responsabilités.

M. Ballesta tempère ces allégations. Il indique qu'il existe un cas dans la mention CPE.

M. Leroy-Lansard ne partage pas les orientations prises. Il indique que l'intersyndicale et les étudiants ont sollicité un rendez-vous auprès du recteur car ils espèrent encore faire bouger les lignes.

M. Ballesta refuse l'idée d'une opposition frontale et défend la politique du compromis engagée.

## **VII – SYNTHÈSE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE OFFRE DE FORMATION**

M. Ballesta indique que le document reprend la synthèse des recommandations du comité de pilotage, document complété par des propositions de l'équipe de direction.

Mme Jouin demande si la commission donne un simple avis ou si elle délibère sur le cadrage.

M. Valat répond qu'un simple avis de la CFVU est requis puisque la plupart des éléments contenus dans le document sont des recommandations émises par les groupes de travail pour guider les équipes dans la mise en œuvre de l'offre de formation. Les questions qui requièrent une délibération seront traitées par la CFVU dans le cadre des MCC ou du règlement des études.

Mme Duféal intervient sur les créneaux de langues en L3 le lundi après-midi. Elle estime que ceux-ci sont incompatibles avec des enseignements de géographie d'une durée de 3h00 organisés en salles informatiques.

M. Ballesta répond que Mme Meyer n'a pas fait état de ce problème lorsqu'ils ont échangé sur les 1ères simulations de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

L'assemblée se montre très réservée sur l'ouverture d'amphithéâtres le samedi matin et le positionnement d'enseignement au-delà de 20h00.

M. Leroy-Lansard insiste sur l'indisponibilité d'étudiants salariés en fin de semaine et qui seront empêchés de suivre les enseignements le samedi matin.

M. Frohlich s'inquiète des conditions de travail des enseignants, de l'absence d'appui des personnels BIATSS, des conditions de chauffage, des conditions de sécurité pour les cours finissant à 21h00 et des possibilités de restauration.

M. Ballesta indique que la possibilité de placer des cours le samedi matin est destinée à limiter les tensions qui pèsent sur les amphithéâtres en début de semestre et que cette disposition repose sur le volontariat.

Mme Portes revient sur la question méthodologique, reprochant une prise de décisions par des groupes de travail sans légitimité démocratique.

M. Lapaire indique que la mise en œuvre de cette offre de formation avec ses multiples mutualisations constitue un processus complexe et considère qu'il ne faut pas opter pour la solution de facilité en augmentant l'amplitude horaire. Il critique un calendrier sans souplesse ne permettant pas de lever les nombreuses contraintes posées.

M. Ballesta répond qu'il existe 2 temporalités. La 1<sup>ère</sup> est la prochaine rentrée qu'il faut assurer dans les meilleures conditions. La 2<sup>nde</sup> est la remise à plat du calendrier sur la base d'un état des lieux approfondi.

Mme Portes pense que la refonte du calendrier est un levier pour sortir de l'urgence.

M. Ballesta rappelle que le calendrier a été règlementairement adopté par la précédente CFVU. Il considère que la remise à plat du calendrier nécessite un temps de réflexion important dont nous ne disposons pas (temps dévolu aux inscriptions, organisation et durée des examens...). En revanche, il prend l'engagement personnel de porter le débat devant la CFVU dès que la rentrée sera passée.

Mme Jouin et M. Leroy-Lansard ne souhaitent pas que la CFVU donne un simple avis sur le cadrage et demandent une délibération.

Mme Lebraud approuve. Elle évoque les conditions de travail des BIATSS. Elle demande selon quelles modalités (volontariat, astreintes) et les compensations envisagées si la présence des BIATSS était requise sur site le samedi matin.

M. Rambaud dit que pour les BIATSS la notion de volontariat serait nécessairement un peu plus encadrée. Il rappelle que l'université est déjà ouverte le samedi matin. Il indique que nous ne sommes pas tous égaux par rapport aux ouvertures le samedi matin. Tous les services qui sont au cœur de la continuité de service (DPIL, équipe de sécurité, réseaux...) sont plus exposés. La présence physique n'est pas nécessairement requise. Par exemple, une société extérieure assure la maintenance et gère les désordres électriques qui peuvent survenir le samedi matin.

Mme Maltone dit qu'elle a eu l'occasion de faire des cours le samedi et elle témoigne qu'il ne s'agit pas d'une ½ journée comme les autres quant à l'appui administratif ou technique et que le moindre incident peu rapidement compliquer la séance pédagogique prévue.

M. Frohlich dit qu'il y a trop de points de désaccord ce qui interdit de procéder à un vote global sur le cadrage.

M. Rambaud prévient que si l'on décide de voter sur chacune des recommandations, on doit néanmoins assurer la continuité par rapport aux orientations prises par les précédentes CFVU. Il conseille de ne pas revenir sur le calendrier. Il ajoute que si certaines recommandations sont rejetées, il faudra proposer des solutions alternatives car les équipes attendent les arbitrages pour avancer leurs préparatifs de rentrée.

Mme Portes se déclare attachée à la logique de continuité mais ne se sent pas pour autant liée par les recommandations du COPIL car ses membres ne sont pas des élus. Elle ne souhaite pas que la CFVU devienne une simple chambre d'enregistrement.

M. Leroy-Lansard ajoute que si la CFVU intervient seulement sur les modifications du règlement des études ou les modalités de contrôle des connaissances cela réduit considérablement les marges de manœuvre.

Mme Jouin déclare qu'elle a participé au groupe de travail sur les MCC et estime que les désaccords exprimés par les étudiants n'ont pas suffisamment été pris en compte.

M. Ballesta propose, puisque l'assemblée ne souhaite pas donner un avis par un vote global sur le document de cadrage, de convoquer à nouveau la CFVU en séance exceptionnelle pour voter individuellement chaque proposition. Il demande l'accord de l'assemblée pour ne pas respecter les délais réglementaires de convocation. Cette séance est fixée au 19/05 à 9h00. Il sollicite chaque groupe pour faire parvenir à la direction ses propositions d'amendements du texte.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

Calendrier des Inscriptions administratives.

M. Valat indique que la direction de la scolarité doit saisir les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions dans les applications APB et Apoflux pour les publics lycéens et étudiants.

**L'ouverture des inscriptions en ligne est fixée au 7 juillet et sa clôture au 20 septembre.**

**L'ouverture de la chaîne d'inscription est fixée au 8 juillet et sa clôture au 22 septembre.**

Deux formations sollicitent toutefois un régime dérogatoire, les L1 LEA et LLCER Anglais. Afin de pouvoir mettre en place leurs tests de positionnement et leurs groupes de remédiations, ces filières demandent une :

- clôture des inscriptions en ligne le 26 août 2016,
- validation de l'inscription sur rdv au plus tard le 2 septembre 2016.

M. Ballesta soutient cette disposition favorable à la réussite des étudiants.

M. Leroy-Lansard rappelle l'engagement pris par l'équipe de supprimer les clôtures anticipées.

Mme Sardin se demande pourquoi les inscriptions sont ouvertes aussi tard alors que la rentrée est effectuée à la mi-septembre.

M. Valat répond que la direction de la scolarité (+vacataires) dispose de 8 semaines pour inscrire plus de 13000 étudiants. Il ajoute que beaucoup d'étudiants retardent au maximum leur inscription car ils sont en attente de la notification de bourses.

Mmes Durrans et Rachmuhl précisent que début septembre les tests de positionnement et groupes de remédiations sont mis en place pour ces filières. Ces dispositifs sont indispensables pour la réussite des étudiants et la lutte contre le décrochage. La mise en place des tests suppose de pouvoir identifier les étudiants et qu'ils puissent se connecter à la plateforme à distance pour réaliser les tests. Cela passe par une clôture anticipée des inscriptions administratives.

La remise en cause de cette clôture anticipée sera très préjudiciable à ces dispositifs d'aide à la réussite des étudiants.

M. Hauquin soutient ces dispositifs qui sont reconnus par le rectorat et les établissements du secondaire. Le POSIP a mis en place tout un dispositif de communication auprès des lycéens pour les informer et les encourager à s'inscrire le plus tôt possible à l'université.

M. Ballesta indique que la réussite des étudiants est un engagement prioritaire de l'équipe présidentielle.

Mme Maltone s'étonne de l'intervention de l'UNEF qui va à l'encontre des intérêts des étudiants.

M. Leroy-Lansard dit que ces débats ont déjà eu lieu et qu'on a tendance à oublier les étudiants originaires des DOM-TOM, étrangers ou boursiers qui ne peuvent pas s'inscrire avant début septembre.

Mme Rachmuhl dit que les dérogations sont toujours possibles pour ces étudiants.

M. Leroy-Lansard ne remet pas en cause l'utilité du dispositif mais souhaite un calendrier unique d'inscription.

Mme Sardin évoque un manque de moyens pour réaliser les inscriptions administratives plus rapidement.

M. Ballesta propose de passer au vote sur la base de la proposition initiale.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	14
Contre :	21
Abstentions :	1

MM. Rambaud et Valat interviennent pour dire qu'on ne peut pas rester sur un vote de rejet et qu'il est absolument nécessaire de donner les dates d'inscriptions sur les applications d'admission.

Mme Rahou insiste sur le fait qu'une décision doit être prise. Il est impératif d'alimenter l'application nationale APB dans laquelle la 1<sup>ère</sup> campagne de réponse aux néo bacheliers est fixée au 8 juin.

M. Rambaud insiste sur le rôle délibératif de la CFVU depuis l'entrée en vigueur de la loi ESR.

M. Leroy-Lansard réitère sa proposition de calendrier unique pour toutes les filières avec un message d'information pour les filières concernées.

Mme Rachmuhl regrette cette position et rappelle que tous les étudiants qui s'inscriront après le 2 septembre ne bénéficieront pas de la remédiation.

M. Frohlich déclare que les conseillers ont le droit de manifester leur désaccord.

M. Hauquin insiste sur la fragilité de la population lycéenne et que l'exception ne concerne que 2 filières de L1.

M. Ballesta propose de soumettre le calendrier au vote avec une date unique de clôture au 22 septembre.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	24
Contre :	4

Abstentions : 8

➡ **La CFVU valide le calendrier des inscriptions administratives.**

La séance est levée à 12H30.

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET